

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

ARRÊTÉ n° 2012/22
Portant circulation alternée
Rue Principale

Le Maire de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-18 et R. 411-25 à R. 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2542-1 à L. 2542-4 ;

Vu la demande expresse de la société SOBECA par télécopie en date du 12 juillet 2012 ;

Considérant que les travaux effectués par la société SOBECA pour l'extension des réseaux nécessitent la mise en place d'une circulation alternée rue Principale ;

ARRETE

Article 1^{er} : Entre le 23 juillet et le 31 août 2012, la circulation rue Principale de la commune de Wintzenheim-Kochersberg, sera réduite à une voie, pour permettre l'extension des réseaux d'électricité et de télécommunication sous chaussée et sous trottoir.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur toute la longueur du chantier (début de la rue du Kochersberg jusqu'à la sortie du village), excepté pour les véhicules affectés au chantier. Le dépassement de tout véhicule est interdit. La présence de piétons sur le chantier est interdite, exceptés les personnes domiciliées rue Principale.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, la circulation s'effectuera par alternat par feux tricolores mis en place par la société SOBECA.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Truchtersheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 16 juillet 2012

Le Maire,
Alain NORTH